



Trun



Quotidien Ouest-France du 24 janvier 2025



ouest-france.fr du 24 janvier 2025



142 mots

Une convention pour répartir les charges à l'école

Lors du conseil municipal, jeudi, les élus ont examiné un projet de convention proposé par Terres d'Argentan Interco, concernant l'entretien des bâtiments de l'école publique Thomas-Pesquet.

Celle-ci a besoin de travaux urgents, notamment au niveau du balcon du logement qui surplombe la cantine. La compétence scolaire est intercommunale, mais les bâtiments appartiennent à la commune. La question se pose donc de savoir quelle collectivité doit financer les travaux.

La convention propose de répartir par moitié les charges du bâtiment central. La clôture qui entoure l'école serait par contre à la charge de l'intercommunalité.

« **Mais qu'en est-il de la toiture ?** », s'interrogent certains conseillers... Les élus ont décidé de demander encore quelques précisions sur cette convention.

Par ailleurs, concernant la réfection du balcon, Terres d'Argentan Interco a déjà retenu une entreprise. Les travaux devraient donc commencer prochainement.